pulaire générale, et qui est appelée avec moi à faire la constitution qui formera une nouvelle ére dans l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne.-Je suis convaincu qu'en commençant cette tache, vous vous imposerez celle d'assurer au peuple une large part aux affaires de l'état, et de resserrer en même temps les liens qui, depuis quatre siècles, ont associée d'une manière indissoluble ma maison aux destinées du

" Mon gouvernement vous soumettra le projet de constitution. Les représentants de tout le peuple atlemand se sont reunis à Francsort-sur-Mein. J'aurais bien voulu attendre le résultat de cette assemblée avant de convoquer les représentants de mon peuple sidèle; mais la nécessité urgente de sixer promptement le droit public dans notre patrie ne me l'a pas permis. L'unité de l'Allemagne est mon but inébranlable, et pour l'atteindre je compte sur votre coopération. La tranquillité intérieure du pays commence à s'afférmir. Le rétablissement complet de la confiance et la renaissance de l'industrit et du crédit dépendent essentiellement du résultat de ves délibérations. On a fait de nombreux efforts pour procurer du travail pendant la stagnation des affaires aux ouvriers de plusieurs industries, il convient de les continuer et de les étendre. Jusqu'à ce jour le besoin d'argent n'a pas épuisé les ressources du trésor. Mes efforts pour répondre aux vœux de la population polonaise de la province Je Posen par des institutions organiques ne sont point parvenus à empêcher une rébellion qui, malgré mes profonds regrets, ne m'a pas empêché de suivre la voie où j'étais entré en avant égard aux réclamations de la nationalité alle-

" Malgré les grandes secousses des derniers mois, les rapports d'amitié de mon gouvernement avec les puissances étra, ngères n'ont été troublés que sur un sent point. Je puis me ivrer à l'espoir qu'une médiation amicale, acceptée vulontiers, contribuera essentiellement à hâter la fin d'une lutto que la Prusse n'a pas provoquée, mais qu'en ma qualité de prince de la confédération germanique je ne pouvait décliner, alors que les limites de la patrie commune paroissaient menacees et que la confédération germanique m'invitait à protegern droit commun. Dans ce cas aussi, ma politique aura un caractère désintéresse et amical, et j'ai résolu, d'accord avec l'Allemagne, d'y rester fidèle.

Le président du conseil a ensuite déclare l'assemblée ouverte. Le roi a quitté la salle. M. le ministre d'état de Schon, doyen d'âge, occupe le fauteuil. Les quatre plus jeunes membres remplissent les fonctions de sécrétaires. On tire au sort une commission de 40 membres pour vérifier les pouvoirs. Le président du conseil remet au président le projet de constitution. Il annonce que dans la journée chaque député en recevra un exemplaire. Lo prochaine séance aura lieu mercredi le 24, matin, à dix heures.

${ t MELANGES}$ ${ t RELIGIEUX}$

MONTREAL, 30 JUIN 1843.

LETTRES DE MGR. HUGHES. LETTRE VII.

Suile.

68. Vous avez vu que, suivant l'ordre établi par Jégus-Christ, les ministres de la religion devaient être approuvés. ordonnés, et commissionnés, c'est-à-dire envoyés par l'autorité pré-existante de l'Eglise. Pour ce qui est du premier fondaieur des raisonneurs prives dans le 16e siècle, cette autorité révoqua leur mission partout ou elle avait été donnée. Dès ce moment ils se trouvérent à l'égard de l'église de Dieu, dans une position bien semblable à celle du commissaire ou négociateur américain qui est a présent dans la ville de Mexico pour traiter de la paix. Il avait reçu, du pouvoir exécutif surfeme de l'état, la portion de l'autorité nationale nécessaire pour remplir, dans les limites de sa commis sion, Es fonctions de sa députation. Cette commission n'éfant qu'une délégation de pouvoir était nécessairement révocable par l'autorité qui l'avait conférée, et elle a été révoquée effectivement. En sorte que M. Trist est à présent un simple particulier n'ayant pas plus le pouvoir d'exercer un ministère public au nom de son gouvernement qu'aucun autre individu en particulier. Ceci est précisément une similitude de ce qui est arrivé entre l'église et les raisonneurs privés à l'époque de la réforme. Ils étaient tous nés, ou nu moins avaient été baptisés et éclaires dans l'église catholtque. Ils avaient tous été instruits dans l'unité de sa soi. Quelques-uns avaient été chargés de prêcher sa doctrine et d'administrer ses sucrements. Lorsqu'ils dévièrent en substituant leur propre raisonnement privé à la foi que, comme disciples ils avaient apprise, et pour la prédication de laquelle ils avaient été envoyés, l'église, pour protéger le troupenu confié à ses soins, révoqua l'autorité des ministres infidèles et les laissa vis-à-vis l'église, dans une position très semblable à celle de M. Trist à l'égard de l'autorité exécutive des à apprendre sans surprise que le Wilness dit tout ce qu'il

A présent la question pour eux se réduit à un dilemme très simple. Ou ils ont été envoyés par quelque nouvelle autorité jusqu'alors inconnue dans l'église, ou ils n'ont pas été envoyés du tout. Qu'ils n'aient pas été envoyés par l'é-là qu'en homme qui desire le trouble, et n'entend pas la liglise, c'est ce qui est évident. Quant à avoir été envoyés par quelque autorité il n'y en a pas la preuve la plus légère. Or, s'ils admettent ceci, ils accordent mon argument dans son entier. Et il suit, comme une consequence nécessaire, qu'ils ne prêchent ni n'exercent aucune question par l'autorité de Jésus-Christ qu'ils prêchent sans avoir été envoyés, contrairement à l'injonction de Dieu, qu'ils s'attribuent cet honneur à eux mêmes sans avoir été appelés de Dieu comme Anron. Voilà tout ce que je demande. Ce n'est pas leur science que je mets en discussion, ce n'est pas leur caractére privé ou personnel que je manifeste le désir de mettre en question. Je suis prêt à reconnaître comme leurs plus chauds admirateurs leur éloquence dans la chaire, comme orateurs publics, mais leur mission par une autorité spirituelle soit de prêcher la parole de Dieu, soit d'administrer ses sacrements. voilà ce que je nie positivement pour les raisons déjà donnée Calvin, n'ayant jamais eu dans l'église l'ordre de la prêtrise, organisa les principes de son école et la di-cipline de ses adeptes conformément à l'exigence de sa propre position. Lui-même n'avait pas été envoyé et ceux qui réclament son héritage ne peuvent avoir aucune prétention à une mission divine. Luther ayant été prêtre pouvait garder dans le ministère une position aussi élevée au moins que le grade contre ceux qui ne pensent pas absolument comme les parti-

"Je salue avec joie une assemblée sortie de l'élection po- là Cranmer et aux autres de l'ordre épiscopal qui plus tard ceux qu'il attaque d'une manière si peu apostolique ont tra- n'est personne parmi les amis du ministère qui n'apimitérent son exemple. Néanmoins en se servant de leur raison privée ils en vinrent à la conclusion que le souverain temporel de la Grande-Bretagne possédair, par quelque vertu cachée inhérente à la couronne qu'il portait, le droit de suppléer à l'autorité et au pouvoir d'envoyer que l'église chrétienne avait reçus de Dieu par Jesus-Christ et ses apô-

> 69. L'histoire de ces associations, jusques à aujourd'hui, montre que les conséquences du principe sont en parlaite correspondance avec les antécedents. Une imitation fictive de l'église, quant au principe de l'autorité et de la mission, a aussi prévalu de différentes manières dans ces diverses forme de mission, comme s'ils pouvaient transmettre l'apostolat primitif. Est-ce qu'un puits tari peut fournir un courant d'eau continuel? Est-ce qu'ils peuvent transmettre ce qu'ils de M. O'Reilly et de vanter son patriotisme, voilà qu'ils l'atn'ont jamais reçu? Est-ce qu'ils peuvent conférer des pouvoirs qu'ils n'out jamais possédés? Même en admettant que nos contemporains qui parmi eux exercent les fonctions du ministère, comme ils l'entendent, puissent assigner l'époque de leur mission et nommer l'autorité qui les a envoyés, si en remontant à l'origine de cette prétendue autorité, vous arrivez cependant à une période ou l'on trouve une grande lacune dans la chaîne qui la transmettait, si vous trouvez dans le titre un défauttel qu'il rend nul tout droit qui est appuyé sur lui, alors il est manifeste que les formes d'ordination, et encore davantage de mission parmi les raisonneurs prives deviennent une pure fiction sans réalité. Vous pouvez fort bien vous prévaloir d'un certain ordre jusqu'à ce que vous arriviez à Calvin; vous trouverez encore assez de sûretés pour remonter jusqu'au premier moteur de ce qu'on appelle la réforme par un second ordre; par un traisième vous pouvez établir une succession d'évêques sous la couronne britannique jusqu'à Parker et Elizabeth. Mais ici, dans chaque cas, manque l'anneau qui devrait réunir ces differentes parties avec l'autorité pré-existante de l'église catholique ou de toute autre communanté visible de chrétiens. lci est le desaut " in radice" - " Ex nihilo nihil fit." ces ches de congrégations sénarées (departments) parmi les raisonneurs privés, n'avaient aucune autorité eux-mêmes, comment pourraient-ils donner de l'autorité à d'autres? Et n'est-ce pas un excès révoltant d'impudence dans un écrivain comme Kirwan d'inviter les catholiques non soulement à abandonner les doctrines de l'église catholique pour les folles opinions qu'il a adoptées sur le sens de la Bible, mais encore à renoncer à l'épiscopat de l'église, dans lequel ils ne reconnaissent pour ministres de Dieu que ceux qui ont été envoyés et qui peuvent prouver leur mission depuis le temps de Jesus-Christ et de ses apôtres, et cela pour se mettre sous la conduite spirituelle d'hommes qui n'ont reçu aucune mission de Dien. (A continuer.)

LE WITNESS PLUS INTOLERANT

QUE JAMAIS.

Le Witness est tout-à-sait surieux de la manière dont nous lui avons répondu dans notre avant-dernière seuille. Il commenze à comprendre qu'il est trop fanatique et trop intoléant pour pouvoirs'attirer les sympathies, même des protestants. Alors la rage et la fureur s'emparent de lui (en sa qualite d'éditeur, s'entend), et il redouble ses injures et ses calomnies. Il ne trouve pas de paroles assez fortes pour rendre ses pensées; il voudrait nous trouver en défaut et il ne le peut pas. Dans pareille circonstance, il dit aux protestants: "Les Mélanges vous disent que si les procédés des catholiques ne vous plaisent pas, vous n'avez qu'à vous enfermer dans vos maisons." Pour notre part nous nions avoir jamais dit pareille chose; ce que nous avons dit, le voici en propres termes : " Que tous les protestants demeurent renfermées chez-eux, c'est leur droit, personne ne le leur conteste ! " Et pourquoi disions-nous cela ? c'est parce que le Witness recommandait aux prolestants de ne pas orner leurs maisons pour la Fète-Dieu, et de ne pas assister à la procession. Nous faisions contraster leurs droits avec ceux des catholiques. Nous leurs disions: Vous pouvez domeurer renfermes chez vous, c'est votre droit. Mais nous catholiques, nous avons aussi nos droits, et nous entendons en user aussi pleinement que nous en usons depuis que la croix du Christ a été plantée sur le sol Canadien." Ces paroles, nous les répétons encore, et personne autre que le Witness et son digne adjoint le Morning Courrier ne saurait nous enblanier. C'est si bien le cas que tous les journaux tant de cette ville que de Québec s'accordent tous à parler dans un langage

iont opposé à celui du Witness et du Courrier. Le Witness essaie de répondre à notre dernier article à son sujet, mais comme par le passé, comme toujours, il n'a à la bouche que les mots "idolatrie, profunations, inquisition, absurdité," etc. En sorte qu'il est impossible de raisonner avec lui. Nous nous contenterons donc d'annoncer à nos lecteurs que le Witness dit que les prêtres catholiques, par la procession de la Fète-Dieu, manquent publiquement et notoirement au premier, second et quatrième commandements de l'église. Cela suffit pour donner une idée de la saine logique de notre confrère du Witness, et doit préparer neut nour engager les protestants à intercompre les processions des catholiques et à se porter à des voies de fait. Sur ce point comme sur bien d'autres, les protestants n'écouteront pas M. du Witness; ils comprendront facilement que ce n'est berté religieuse. Ils comprendront que les catholiques n'entendent pas les interrompre dans leur culte on leurs processions; qu'ils ne l'ont jamais fait jet que ce n'est que la même justice qu'ils réclament pour eux.

Quant à l'affaire de Salfrâce Mgr l'archevêque de Québec, nous sommes surpris que le Witness n'ait par pris connaissance d'un fait qui a été racconté par plusieurs journaux tant de Québec que de Montréal. Néanmoins comme notre confrère nous demande de lui en faire connaître les partienlarités, nous le renvoyons à notre fenille du 9 juin, où il verra de quoi il s'agit. Nous allons plus loin, et lui envoyons avec la feuille de ce jour celle du 9. Nous attendons sa réponse.

M. O'REILLY.

M. O'Reilly, dont nous avons reproduit mardi la lettre si belle, si reconnaissante et vraiment patriotique, vient d'être à ce sujet attaqué comme suit à par l'organe de M. Papineau à Montréal: "Beaucoup de personnes ont été surprises de voir dans cette lettre une insinuation beaucoup plus sévère auquel il appartenait. Mais l'autorité de la mission lui a sans quand même du ministère sur l'Union des Canadas. été enlevée à lui et aux siens, et on ne prétend pas y avoir On a fait à ce sujet la remarque que le révérend monsieur

vaillé, dans leur sphère et suivant leur moyen, plus que tous les ministres réunts, à l'œuvre de l'établissement des Towns hips. Quant à la question si cet établissement vaut mieux que le rappel de l'Union, M. O'Reilly peut avoir son opinion que beaucoup d'autres n'adopteront sans doute pas; il est toujours bien singulier d'entendre un irlandais se faire l'apologiste d'une politique an moyen de laquelle on a perdu son pays natal. Nous croyons d'ailleurs que les deux questions peuvent marcher de front."

Voilà comment M. O'Reilly est traité par ces mêmes hommes, auxquels il s'est confié pour commencer l'association des établissements Canadiens des Townships. Ces mêpour saire réussir l'entreprise; ces mêmes hommes qui alors et jusqu'à mercredi dernier n'avaient cessé de faire l'éloge taquent. Il n'a plus, à leurs yeux, qu'une politique de rechange, il parle d'une manière peu apostolique ! Et pourquoi ceia? Parceque M. O'Reilly reconnait que le pays doit des remerciments au gouvernement pour ce qu'il vien de faire pour l'association des townships qui, bien conduite doit produire les plus heureux résultats. Pourquoi enco.e? Parce que M. O'Reilly dit qu'il serait peut-être mieux de laisser de côté pour le moment la question du rappel de l'Union, qui met la division dans les rangs des réformistes, et s'occuper un peu plus de la grande entreprise de la colonisa tion. Ainsi la raison de ces attaques et de ces reproches, c'est parce que M. O'Reilly est reconnaissant et qu'il suggère queique chose qu'il croit devoir produire le bien du pays. En vérité, il faut que les messieurs, qui en ont agi ainsi envers M. O'Reilly, brûlassent fort d'envie de l'attaquer; car à coup sûr, rien de moins justifiable que leur conduite actuelle à son égard. Et cette remontrance: " Vous ne parlez pas d'une manière apostolique, " pouvait-elle, devait-elle venir de l'organe de M. Papineau ? Etait-ne bien à cette feuillelà à venir parler du langage apostolique? Ce reproche ne devait-il pas ramoner la pensée à 1836 et 1837? Ne devaitil pas nous faire souvenir des paroles de ce ci-devant chef du peuple, qui demandait en arrivant à une assemblée: "Y at-il des rabats ici ?" Ne devait-il pas nous rappeler les paroles suivantes prononcées par le même homme: "Le clergé canadien ne se distingue que par la coupe de ses habits ? ? Oh ! oui; ce qui a été dit en 1836 et 1837, le chef dit qu'il faut le répèter en 1848. Il faut encore attaquer le prê re, et lui jeter l'injure à la face.

En un mot, on n'a pas changé; on n'a rien appris, on n'a rien oublié. Mus le peuple, lui, a bonne mémoire. Il se sonvient du passé, et il dit: "J'en ai assez." Quant au présent, il méprisera les attaques dirigées contre un zélé membre du clergé, et tout en reconnaissant en ce bon prêtre un bon citoyen, il dira à ses calomniateurs; " Honte à vous? Vous n'êtes ni les amis du pays, ni les amis du clergé."

LETTRE IMPORTANTE.

La réponse suivante vient d'être adressée par le gouvernement à S. G. Mgr. de Montréal. On voit parlà que le gouvernement actuel est des mieux disposés à procurer le continuer sa politique toute liberale, toute biensaisante.

(Traduction.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 29 juin 1848.

Monseigneur,

J'ai ordre de Son Excellence le gouverneur général d'accuser réception de la lettre de Votre Grandeur à Son Excellence au sujet de la colonisation, lettre datée du 14 juin cou-

Son Excellence se réjouit beaucoup de voir que Voire ma lettre à Votre Grandeur, et que Votre Grandeur et l'association pour la colonisation des townships apprécient les motifs du gouvernement dans les grandes mesures adoptées de 30000 et les Italiens au nombre de 15000. Les Autripour l'établissement des terres de la couronne.

S. E. a prêté une grande auention au doute exprimé par Votre Grandeur, savoir si la condition proposée, que les calons qui recevront gratis les cinquante neres de terres aient défriché dans quatre ans seize acres de terre, n'est pas une condition trop forte pourqu'ils puissent l'accomplir facilement.

Votre Grandeur peut être assurée que ce n'est ni le désir ni l'intérêt du gouvernement d'exiger des colons plus qu'ils été trouvé trop fort dans le Hant-Canada d'exiger le défrichement de seize acres de terre en quatre ans, et voilà pourquoi la même règle a été appliquée à l'établissement de cette partie de la province. Cependant, considérant qu'il peut être dit que le climat est ici plus désavorable que dans le Canada-Ouest pour des ouvrages continus en plein air, et S. E. ayant de plus le désir de rencontrer autant que possible les vues de Votre Grandeur, S. E. m'a donné ordre de dire que la quantité d'acres à défricher dans les quatre ans, qui devront donner droit à la patente, sera de douze acres au lieu de seize, comme il avait été dit d'abord.

S. E. m'ordonne encore d'informer Votre Grandeur qu'il se fait en ce moment des recherches, dans le but de fixer un prix général pour les terres de la Couronne dans le Bassin du Saguenay et sur la Rivière Ottawa, et que le prix qui tera fixé sera rendu public sans délai.

J'ai l'honneur d'être, A Sa Grandeur, Avec le plus grand respect, L'Evêque Catholique } De Votre Grandeur de Montréal, Le très obéissant serviteur, etc. etc. etc. R. B. SULLIVAN.

LE PACKET ET LE CANADIEN.

Le Canadien de Québec a reproduit dernièrement dans ses colonnes un article qui venait de paraître dans le Packet de Bytown, et qui était en faveur de M. Papineau et contre les ministres actuels. Ne recevant pas depuis trois semaines le Packet, nous n'étions pas à même alors de pouvoir voir la feuille en question, Mais dans sa dernière feuille, le Pucket fait connaître que l'article reproduit par le Canadien était une correspondance, et que pour sa part il n'est pas en faveur de la politique de M. Papincau. Il est en faveur des ministres actuels, il entend qu'on laisse fonctionner le gouvernement. Seulement, il ajoute que la presse libérale aurait du ménuger d'avantage M. Papineau, parsuppléé par une nouvelle autorité tirée d'une autre source. avait une politique de rechange suivant le Journal qui publiait cequ'il ne faut pas heurter ses susceptibilités. Ceci En Angleterre la mission sut révoquée et l'autorité noustraite ses inspirations. M. O'Reilly sait mieux que tout autre que lest matière d'opinion; néanmoins, nous pensons qu'il telle sorte qu'actuellement son siège est vacant.

prouve la presse libérale dans l'attitude qu'elle a prise vis-à-vis M. Papineau. Elle n'a attaqué ce Monsieur que le jour où il s'est déclaré l'adversaire du gouvernement et qu'il a dit ouvertement qu'il voulait telles et telles mesures qu'il avoue lui-même ne pouvoir obtenir et que tous les vrais réformistes regarden tcomme devant, par leur agitation immédiate, produire cent fois plus de mal que de bien. D'ailleurs, le Packet auruit dû, ce semble, croire que la presse réformiste de Montréal, de Québec et des autres villes et campagnes qui sont le territoire occupé par les Canadiens-Francommunions. Ils ont des ordinations de ministres, et une mes hommes avec lesquels il a travaillé durant plusieurs mois | çais, devaient être plus à même de juger du ton à employer contre M. Papineau que ne l'était le Pucket. Il en est en effet de cette affaire comme de ce qui a rapport aux affaires qui se passent à Bytown et sur l'Ottawa, et dont les journaux de Montréal, etc., ne peuvent juger comme les journaux de Bytown, etc. Dans tous les cas, nous sommes bien aise que le Packet se soit prononcé. Il fait voir par là que sa politique n'est pas celle que lui prêtait le Canadien de Québec, qui devait certainement distinguer entre une correspon-dance et un article éditorial. Il fait voir encore que M. Papineau, loin de se faire des prosélytes en faisant connaître sa politique, n'a par tout le pays que des compatriotes qui condamnent ses vues et ses sugges-

> L'Examiner de Toronte, que deux certains journaux voulaient représenter comme approuvant M. Papineau et parlant dans le sens de ce monsieur, vient de ce prononcer bien clairement. Il dit en esset: "Il n'est pas nécessaire pour " nous de dire que nous ne sommes ni l'allié ni l'apologiste " de M. Papineau." Nous ne savons pas ce que ces deux journaux vont dire de cette phrase. Il devront toujours avouer que le sens en est un peu différent de celui qu'ont eu leurs articles au sujet de l'Examiner.

> Le Pilot du 27 dit: " Le Toronto Mirror joue depuis quelque temps le rôle :l'un adversaire de l'administration, peut-être dans l'intention de montrer de l'indépendance, et il nous accuse actuellement d'un manque d'indépendance ou de conrage. Voici notre réponse toute simple et toute courte. Nous professons d'appartenir à un parti et d'agir avec lui. Ce parti a réussi à placer ses chefs au pouvoir, et est disposé dans tous les cas à lui donner un "fair trial." Nous croyons que c'est là une détermination sage; et tant que la politique générale de l'administration sera telle qu'ello mérite la confiance du parti réformiste, nous ne croirons pas de notre devoir d'essayer de l'affaiblir dans l'opinion publique; et cela dit, nous ajoutons que ces journaux, qui se prétendent libéraux et qui adoptent une voie différente, agissent contrairement aux vœux de la grande majorité do leurs propres parti-ans."

Pour notre part, nous concourons dans ce qui precède, et njoutous ce qui suit. Les journaux qui agissent comme dit bien du pays, et qu'il est activement occupé à savoriser l'é- le Pilot, sont plus ennemis du parti reformiste, que les tablissement des townships par des Canadiens. Nous de- journaux entièrement tories. Car ceux-ci sont des ennevons donc tous le seconder dans ses vues et lui aider à nous mis déclarés, et les autres sont des ennemis qui n'agissent que par sous mains et ne se déclarent les adversaires du pouvoir, que lorsqu'ils pensent pouvoir par là amener le gouvernement à leurs pieds, ou le forcer à leur offrir quelques petites situations!

PLUS RECENT.

Il y a encore eu des troubles à Lyon. De grandes troupes d'ouvriers ont paru en armes, mais ont été bientôt enveloppées, désarmées et dispersées.-Le peuple de Paris paraît mécontent de l'élection de Thiers; la maison du nouvel élu Grandeur, approuve les plans dont j'ai donné les détails dans | a été attaquée par la populace,mais les troupes sont intervenues et ont repoussé les assaillants sans collision sérieuse.

Dans l'affaire de Gréto, les Autrichiens étaient au nombre chiens ont été mis en déroute complète et plus tard taillés en pièces. Le roi et le duc de Savoie ont été eux-mêmes engugés dans le combat. Le roi a eu une légère contusion à l'oreille, le duc a été blessé légèrement par une balle, mais n'a pus pour cela quitté le champ de bataille. Peschiera s'étant rendue à Charles-Albert le 30 mai, les Autrichiens en sont sortis avec les honneurs de la guerre, et sont partis nour Trieste, sous la condition et promesse de ne plus servir ne puissent faire par une în lustrie ordinaire. Il n'avait pas | durant tout la guerre de l'indépendance.-Le 29 mai, on a tenté vainement de proclamer la république à Milan; les chess de ce mouvement ont été arrêtés et emprisonnés. Une lettre de Turin en date du 4 juin dit que des députés de la Sieile étaient arrivés auprès de Charles-Albert pour lui proposer l'annexion de la Sicile au royaume d'Italie. - Le maréchal Radetzky venait de se mettre en route avec toutes les troupes disponibles; aussi s'attendait-on à une bataille décisive. L'armée sarde est foite de 40000 hommes et a 80 pièces d'artillerie. - Des lettres de Vienne disent que l'on a lieu de croire que l'empereur va revenir dans sa capitale. Le programme libéral de son ministère avait reçu son approbation.

Des nouvelles d'Alexandrie portent que les Sikhs se sont révoltés, ont tués deux commissaires, et massacré toutes les troupes Anglaises à Lahore.

Le gouvernement danois vient de voter \$260000 pour la défense de la Norvège, par les troupes norvégiennes et par

Le 4 juin, on disait à Madrid que les Carlistes se préparaient à ralumer la guefre civile en Espagne.

Dans la Chambre des Communes Anglaises, on a pris un vote sur les Lois de Navigation; le ministère a été soutenu par une majorité de 117 voix.

Le Journal de Québec vient de publier sa seconde correspondance au sujet de l'affaire de l'Institut Canadien. Après avoir lu les détails qui y sont donnés sur la manière dont la majorité de l'Institut a procédé à l'égard de M. Cauchon, rédacteur du Journal de Québec, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans un de nos derniers numéros, que la sentence de l'Institut n'est pas juste, qu'elle était inopportune et précipitée. Il serait à espérer que l'Institut reconsidérât la chose, et efficat par une décision contraire, plus motivée et plus raisonnée, la censure qu'il a voulu porter sur M. Cauchon, mais qui ne saurait nuire qu'à l'Institut-Canadien lui-même.-Nous ne reproduisons pas la correspondance en question, vû sa longueur et le peu d'espace que nous avons à consacrer à ce sujet.

M. LATERRIÈRE.-Il paraît bien certain que M. Laterrière avait acceptó la placo de député-adjudant-général, de